



KÖMMERLING®

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A tous les installateurs/poseurs, à toutes les entreprises générales ainsi qu'à tous les architectes,

KÖMMERLING Belgique tient à préciser par ce présent communiqué, qu'elle n'assure aucun suivi, ni technique, ni commercial, ni de service après-vente, à toutes demandes concernant des fenêtres en PVC Kömmerling fabriquées en dehors des frontières belges.

N'ayant aucun droit de regard et de contrôle sur ce qui se fait en dehors de la Belgique et, vu le nombre croissant de problèmes en tous genres engendrés par cette situation, KÖMMERLING Belgique n'offre ses services que si la demande porte sur des fenêtres fabriquées par un de ses fabricants belges agréés Kömmerling Select.



Afin d'assurer une traçabilité, une pastille numérotée sera placée sur chaque châssis fabriqué en Belgique, gage d'authenticité et de garantie. Chaque fabricant belge agréé aura son propre numéro qui lui sera attribué et référencé par Kömmerling Belgique.



KÖMMERLING®
select

Fabrication Belge Garantie

KÖMMERLING IS A MEMBER OF



**Vous trouverez sur www.kommerling.be une liste complète
des seules entreprises professionnelles effectivement agréées.**